



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 15 septembre 2026****Nombre de Conseillers :****En exercice : 36****Quorum : 19****Présents : 28****Représentés : 7****Absents : 8**

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 9 septembre 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Président

Etaient présents : Mme Virginie ASPLET, Mme Nathalie BEAUDET, M. Christian BEGUET, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Olivier CHATELAIN, M. Romain COTTEY, Mme Caroline CREMILLIEU, Mme Christine DESCOURS, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ, M. Jean-Charles GALLO, M. Jérémy GONIN, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Michelle JAMBON, M. Richard LABALME, M. Gilles LATTARD, M. Dominique MARTIN, M. Lucien MOLINES, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Denis SAUJOT, M. René SUAREZ, Mme Delphine TRONCI, M. Thomas VANNIER,

Etaient absents : M. Laurent AUBERTIN (a donné pouvoir à M. Richard LABALME), Mme Elise AUCLAIR, Mme Pauline BEGUET (a donné pouvoir à M. Christian BEGUET), Mme Marie-France CURTIL (a donné pouvoir à M. Dominique MARTIN), M. Jean-Michel LUX (pouvoir à Mme Laure FANGET), M. Benoît PEIGNÉ (a donné pouvoir à Mme Catherine GUTIERREZ), M. Didier RUTSCHI (a donné pouvoir à Mme Corinne DUDU), Mme Anne TURREL (a donné pouvoir à M. Paul FERRÉ)

Secrétaire de séance : M. Lucien MOLINES

N°2026/09/15/05 – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2026 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Budget PRINCIPAL – exercice 2026, voté le 10 mars 2026,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 26 680 euros au compte de dépense 611 « Prestations de service » pour le service Visiocrèche (25 880 euros) et le service Microcrèche (800 euros) pour l'exécution du marché de prestation de services de référent santé dans les EAJE,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 39 440 euros au compte de dépense 615221 « Entretien et réparations sur bâtiments publics » pour le remplacement de trois vitres cassées, la pose de couvertines à Visiosport, et une enveloppe complémentaire pour des travaux à venir (réparation toiture suite orage de grêle et le changement du disjoncteur général du bâtiment),

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 1 000 euros au compte de dépense 615221 « Entretien et réparations sur bâtiments publics » suite aux divers travaux réalisés à la Microcrèche,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 2 920 euros au compte de dépense 615231 « Entretien et réparation sur voiries » pour des travaux de marquage au sol à l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (540 euros) et la réparation de trous sur le parking du gymnase Actisport (2 380 euros),

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 2 320 euros au compte de dépense 6156 « Maintenance » pour un contrôle de la qualité de l'air à la Microcrèche après réalisation des travaux,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits d'un montant de 1 300 euros au compte de dépense 6241 « Transport de biens », pour l'enlèvement des copieurs des différents services après signature du nouveau contrat, les crédits n'ayant pas été prévus,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 1 950 euros au compte de dépense 6262 « Frais de télécommunication », suite au passage en téléphonie IP pour le Multi-accueil Visiocrèche (750 euros), à des aménagements au siège et aux anti-virus pour les Services Généraux (1 200 euros),

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 6 700 euros au chapitre 65 sur les comptes relatifs aux indemnités du Président et des 8 Vice-présidents ayant reçu délégation de fonction et de signature, le budget prévoyant une indemnisation identique à celle de 2025 (qui comprenait 1 Vice-Président de moins), et eu égard à la situation sociale et aux

cotisations aux régimes de retraite complémentaire (un plus grand nombre de Vice-Présidents ayant adhéré à un régime de retraite facultatif),

Vu la notification du montant définitif de la THRS, TFNB et CFE au compte de recette 73111 :

Montant prévu au budget : 1 150 400 euros

Montant notifié : 1 128 740 euros

Donc montant à ajuster : - 21 660 euros

Vu la notification du montant définitif de la TASCOT au compte de recette 73113 :

Montant prévu au budget : 79 193 euros

Montant notifié : 79 000 euros

Donc montant à ajuster : + 193 euros

Vu la notification du montant définitif de l'IFER au compte de recette 73114 :

Montant prévu au budget : 119 000 euros

Montant notifié : 120 783 euros

Donc montant à ajuster : + 1 783 euros

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 23 262 euros au compte de recette 7328 « Autres fiscalités reversées » pour le reversement de la TA et de la TF des communes concernées,

Vu la notification du montant définitif de la fraction de TVA en compensation de la THRP au compte de recette 7351 :

Montant prévu au budget : 1 882 300 euros

Montant notifié : 1 898 167 euros

Donc montant à ajuster : + 15 867 euros

Vu la notification du montant définitif de la fraction de TVA en compensation de la CVAE au compte de recette 7352 :

Montant prévu au budget : 771 600 euros

Montant notifié : 779 280 euros

Donc montant à ajuster : + 7 680 euros

Vu la notification des montants définitifs de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation :

Montants prévus au budget : 515 000 euros et 271 350 euros

Montants notifiés : 537 393 euros et 275 104 euros

Donc montants à ajuster : + 22 393 euros et + 3 754 euros

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 1 700 euros au compte de recette 744 « FCTVA » pour le reversement du FCTVA de fonctionnement du 4^{ème} trimestre 2025

Vu la notification du montant définitif de la compensation de l'Etat de la perte de la part de CFE au compte de recette 74832 :

Montant prévu au budget : 249 000 euros

Montant notifié : 271 653 euros

Donc montant à ajuster : + 22 653 euros

Vu la notification du montant définitif de la compensation de l'Etat de la perte de la part de TF au compte de recette 74833 :

Montant prévu au budget : 0 euros

Montant notifié : 1 euros

Donc montant à ajuster : + 1 euros

Vu la notification du montant définitif de la compensation de l'Etat de la perte de la part de TH au compte de recette 74834 :

Montant prévu au budget : 0 euros

Montant notifié : 151 euros

Donc montant à ajuster : + 151 euros

Vu la notification du montant définitif du Fond Départemental de la Péréquation de la TP au compte de recette 74836 :

Montant prévu au budget : 68 800 euros

Montant notifié : 56 048 euros

Donc montant à ajuster : - 12 752 euros

Vu la notification du montant définitif de la compensation de l'Etat de la perte de la part GEMAPI au compte de recette 748388 :

Montant prévu au budget : 0 euros

Montant notifié : 4 017 euros

Donc montant à ajuster : + 4 017 euros

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 10 600 euros au compte de dépense 2181 « Installations générales et aménagements divers » sur l'opération N°55 « Aménagements Chemin de Halage » pour de la signalétique touristique sur le linéaire de la Véloroute Voie Bleue,

Vu la notification de la subvention de fonctionnement accordée par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain au titre du Fonds Publics et Territoires pour la mise en œuvre de l'action « Projet yoga et relaxation en accueil collectif et individuel » pour un montant global de 3 100 euros,

Vu la notification de la subvention accordée par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour l'aide à l'investissement « Petite Enfance » relevant du Fonds de Modernisation des EAJE pour le Multi-accueil VisioCrèche pour un montant de 20 768 euros,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget PRINCIPAL,

Après avis favorable de la Commission Finances du 9 septembre 2026,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Principal 2026 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/611 – F.4222 – Contrats de prestations de services c/611 – F.4221 – Contrats de prestations de services c/615221 – F.321 – Entretien et réparation bâtiments publics c/615221 – F.4221 – Entretien et réparation bâtiments publics c/615231 – F.554 – Entretien et réparation sur voiries c/615231 – F.321 – Entretien et réparation sur voiries c/6156 – F.4221 – Maintenance c/6241 – F.020 – Transport de biens c/6262 – F.020 – Frais de télécommunications c/6262 – F.4222 – Frais de télécommunications c/65311 – F.020 – Indemnités de fonction c/65314 – F.020 – Cotisations de sécurité sociale c/023 – F.020 – Virement vers la section d'investissement	+ 25 880 € + 800 € + 39 440 € + 1 000 € + 540 € + 2 380 € + 2 320 € + 1 300 € + 1 200 € + 750 € + 1 700 € + 5 000 € - 10 168 €
	Sous-total	+ 72 142 €
Recettes	c/73111 – F.020 – Impôts directs locaux c/73113 – F.020 – Taxe sur les surfaces commerciales c/73114 – F.020 – Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau c/7328 – F.020 – Reversement autres fiscalités c/7351 – F.020 – Fraction compensatoire de la CVAE c/7352 – F.020 – Fraction compensatoire de la CVAE c/741124 – F.020 – Dotation d'intercommunalité c/741126 – F.020 – Dotation de compensation groupements de communes c/744 – F.020 – FCTVA c/747888 – F.4228 – Autres (subvention CAF) c/747888 – F.4221 – Autres (subvention CAF) c/747888 – F.4222 – Autres (subvention CAF) c/74832 – F.020 – Etat – CVAE et CFE c/74833 – F.020 – Etat – TF c/74834 – F.020 – Etat – TH c/74836 – F.020 – Etat – Fond Départemental de péréquation de la TP c/748388 – F.735 – Etat – GEMAPI	- 21 660 € + 193 € + 1 783 € + 23 262 € + 15 867 € + 7 680 € + 22 393 € + 3 754 € + 1 700 € + 699 € + 811 € + 1 590 € + 22 653 € + 1 € + 151 € - 12 752 € + 4 017 €
	Sous-total	+ 72 142 €

Section d'Investissement

Dépenses	c/2181 – Op.55 – F.588– Aménagements Chemin de Halage	+ 10 600 €
	Sous-total	+ 10 600 €
Recettes	c/1318 – F.4222 – Subv. d'investissement rattachées aux actifs amortissables c/021 – F.020 – Virement de la section de fonctionnement	+ 20 768 € - 10 168 €
	Sous-total	+ 10 600 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 15 septembre 2026

Le Président,
Renaud DUMAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Renaud Dumay